

Going Home

La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne

N° 2/10

Editorial d'août 2010

Chères lectrices, chers lecteurs,

Par le canal de cette seconde newsletter de l'année, nous souhaitons vous informer sur les nouvelles compétences attribuées concernant l'aide au retour de la Confédération, de même que sur le déroulement des processus qui y sont liés. En effet, l'année 2010 de l'Office fédéral des migrations (ODM) est marquée par le changement. La nouvelle structure mise en place dans l'office sera opérationnelle dès le 1er septembre prochain. En outre, comme à l'accoutumée, le présent numéro du Going Home présente aussi les dernières informations concernant les affaires courantes de l'aide au retour.

La réorganisation de l'ODM entraîne aussi un changement important dans mon parcours professionnel. Après douze ans passés au sein de la Section Aide au retour, à partir du 1er septembre prochain, je serai en effet appelé à diriger la nouvelle Section Encouragement de l'intégration.

Depuis 1998, l'ODM a mis en œuvre avec ses partenaires nationaux et internationaux une vingtaine de programmes d'aide au retour. En collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'office a ainsi réalisé quelque 300 projets d'aide structurelle dans des pays de provenance ou de transit de requérants d'asile. De plus, près de 70 000 personnes sont retournées volontairement dans leur pays après avoir reçu un forfait de départ ou bénéficié d'un projet de réinsertion. Ces chiffres impressionnants confirment que les instruments utilisés en Suisse dans le domaine de l'aide au retour sont devenus essentiels à la bonne gestion des retours et des migrations par la Confédération. Depuis 2005, près de 40 % des personnes relevant de l'asile qui quittent la Suisse retournent dans leur pays de provenance grâce à l'aide au retour. Ce chiffre remarquable témoigne du succès de la collaboration et de la communication établies entre la Confédération et les cantons.

Nous tenons vivement à vous en remercier et vous souhaitons bonne lecture de cette newsletter, en espérant qu'elle vous fournisse des renseignements à la fois utiles et variés.

Eric Kaser,
Chef de la Section Aide au retour de l'ODM

Contenu

1. Thème principal:

réorganisation ODM 2010

- L'aide au retour à partir de septembre 2010
- Nous vous présentons : Sylvain Astier, chef de la Section Bases du retour et aide au retour
- Prolongation du programme d'aide au retour en Iraq
- Programme d'aide au retour Géorgie : étude sur la consommation de drogue chez les requérants d'asile géorgiens en Suisse
- Poursuite de l'aide au retour LEtr en tant qu'offre non limitée dans le temps

2. Echos des CVR et des CEP

- Le monde entier au bureau -
une interview avec Léonie Marty, CVR de Saint-Gall
- Nouveaux conseillers en vue du retour

3. Aide structurelle et PIM

- Maroc, Maghreb : Projet de retour volontaire assisté et de réinsertion dans leur pays d'origine en faveur des migrants irréguliers

4. Aide au retour concrète

- Jordanie, Amman

5. Divers

- Quoi de neuf ?
- All the best !
- Manifestations

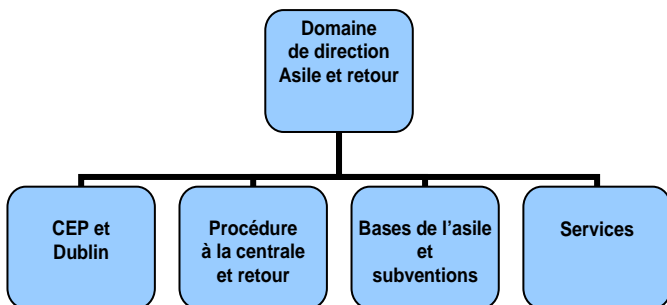
1. Thème principal : réorganisation ODM 2010

L'aide au retour à partir de septembre 2010

Thomas Lory, Section Aide au retour, ODM

A la suite de la réorganisation de l'ODM, la Section Aide au retour sera dissoute et ses tâches seront réparties entre plusieurs unités. La conception et l'évaluation des programmes spécifiques aux pays et le financement des projets d'aide structurelle et de prévention de la migration irrégulière se dérouleront au sein du nouveau Domaine de direction Politique migratoire. Délia Baumgartner passera à la Section Etats tiers et Etats de provenance, responsable des programmes d'aide structurelle ainsi que des programmes spécifiques aux pays.

Toutes les autres affaires, notamment celles d'ordre opérationnel, qui concernent de près les services cantonaux, continueront d'être traitées au sein du Domaine de direction Asile et retour.



Jérôme Crausaz, Sandra Illi, Fabio Pisanello et Karin Scholer se chargent, au moins transitoirement, de régler les cas individuels de la Division Procédure à la centrale et retour qui lui est rattachée. Il est prévu d'organiser le travail en fonction de zones géographiques (p. ex. l'Afrique). Les interlocuteurs compétents de ces différentes régions seront communiqués dans un courriel officiel de l'ODM.

Ariane Wüthrich, Jarmila Mazel et Thomas Lory passeront dans la Division Bases de l'asile et subventions. Intégrés à la Section Bases du retour et aide au retour, ils seront notamment responsables du projet lié au domaine des étrangers, de l'aide au retour à partir des CEP, des services-conseils cantonaux en vue du retour (CVR) et assumeront des tâches de communication.

SwissREPAT sera désormais rattachée à la Division Services.

De plus amples informations sur la réorganisation sont disponibles sur le site web de l'ODM, accessible par le lien ci-après :

<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2010/2010-06-04.html>

Nous vous présentons

Sylvain Astier, chef de la Section Bases du retour et aide au retour

Le responsable de l'aide au retour répond à cinq questions :

Quel parcours professionnel avez-vous déjà accompli ?

Je travaille à l'ODM depuis novembre 1999. J'y ai occupé différentes fonctions comme coordinateur régional, chef de section, puis chef de division.

Quels liens avez-vous entretenus jusqu'à présent avec l'aide au retour ?

J'ai débuté ma carrière à l'ODM lors de la crise du Kosovo, quand l'ODM a dû apporter son soutien à 50'000 Kosovars contraints de retourner dans leur province aujourd'hui muée en pays. Pour mener cette tâche à bien, j'ai collaboré étroitement avec la Section Aide au retour ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). D'autre part, lors de mon passage à la Section Afrique de l'Ouest, j'ai collaboré étroitement avec la Section Aide au retour en ce qui concerne les programmes d'aide au retour pour le Mali, le Burkina Faso, le Sierra Leone et la Guinée.

A votre avis, comment vont évoluer l'aide au retour et le conseil en vue du retour ?

Je trouve souhaitable que l'aide au retour demeure l'un des principaux piliers de la politique suisse en matière de retours. Il me semble indispensable que tout étranger en situation irrégulière (que ce soit dans le domaine de l'asile ou des étrangers) puisse obtenir le soutien de notre pays s'il veut retourner de manière volontaire dans sa patrie, pour autant que les critères définis soient remplis.

La nouvelle section est également chargée des bases du retour. Quelles sont les tâches qui lui incombent ?

La nouvelle section s'occupera des principes de l'aide au retour individuelle et, notamment, des relations avec ses partenaires en Suisse (cantons, OIM). Les programmes d'aide au retour des pays ne relèveront cependant plus de la compétence de la nouvelle section, mais du nouveau Domaine de direction Politique migratoire.

Quelles sont, à vos yeux, les frontières entre l'aide au retour et le retour forcé ?

Les critères établis par l'ODM concernant l'aide au retour sont clairs et connus. Personnellement, j'estime qu'une personne en détention administrative peut tout à fait avoir la volonté de quitter la Suisse pour retourner dans son pays d'origine. Or, les critères fixés nous empêchent de la considérer comme candidate à l'aide au retour, bien qu'elle ne soit pas forcément criminelle. Ces cas sont certes rares, mais il conviendra de s'y intéresser de plus près et, éventuellement, d'y apporter une solution.

Prolongation du programme d'aide au retour en Irak

Fabio Pisanello, Section Aide au retour, ODM

Les services-conseils cantonaux en vue du retour ont été informés par la circulaire du 1er juillet 2010 de la prolongation du programme d'aide au retour en Irak pour deux années supplémentaires, soit du 1er juillet 2010 au 30 juin 2012. Les prestations financières allouées restent identiques. Aide financière initiale de 1000 francs par adulte et de 500 francs par enfant mineur. L'aide financière complémentaire se monte à 5000 francs par cas.



Menuiserie

Le programme d'aide au retour comporte trois phases:

Phase 1 : période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2008. Au cours de cette période, 482 personnes ont

quitté la Suisse grâce à un forfait d'aide au retour de 2000 USD. L'amélioration des conditions de sécurité dans le Nord de l'Irak a permis à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) présente sur place de reprendre ses opérations. Des bureaux de l'OIM sont d'ailleurs entrés en activité à Arbil et Suleymaniya. La phase II du programme d'aide au retour en Irak s'est déroulée du 1er juillet 2008 au 30 juin 2010. Des projets de réintégration ont également pu y être mis en œuvre. Au cours de la phase II, 285 personnes ont quitté la Suisse. Grâce au soutien de l'OIM, la plupart d'entre elles ont pu réaliser leur programme de réintégration sur place.



Industrie du bâtiment

La phase III relative à la prolongation du programme d'aide au retour en Irak répond aussi bien aux besoins du groupe-cible qu'à ceux des services-conseils cantonaux en vue du retour. Le groupe-cible comprend environ 5500 personnes, réfugiés reconnus compris. La phase III du programme d'aide au retour comporte principalement deux nouveautés :

1. Les projets de taxi ne sont dès à présent plus autorisés. La pratique a en effet fait apparaître que le suivi de ce type d'activité est difficile et que sa viabilité est par conséquent difficile à établir. De plus, les besoins de taxis en Irak sont très difficiles à évaluer.

2. Le versement du solde de l'aide complémentaire est désormais lié au monitoring. L'OIM a déjà appliqué cette procédure avec les bénéficiaires de l'aide au retour d'autres pays. L'avantage de cette approche est que les participants aux projets sont ainsi mieux disposés à fournir des renseignements sur la mise en œuvre de leur projet lorsque le dernier acompte ne leur a pas encore été versé. Aussi le premier acompte de cette aide représente-t-il désormais la plus grande part de l'aide complémentaire autorisée. A l'avenir, le solde, d'un montant moins élevé, sera versé à l'issue du monitoring. Cette réglementation ne concerne pas les projets de réintégration dans le domaine du placement (Job Placement).

Programme d'aide au retour en Géorgie : étude sur la consommation de drogue chez les requérants d'asile géorgiens en Suisse

Tanja Brombacher, OIM Berne

En 2009, l'OIM Berne a mené, sur mandat de l'ODM, une recherche appliquée portant sur la consommation de drogue chez les requérants d'asile géorgiens en Suisse.

L'étude se déroule dans le contexte suivant : près d'un tiers des personnes retournées au pays dans le cadre du programme d'aide au retour en Géorgie destiné aux requérants d'asile géorgiens en Suisse se voient octroyer une assistance médicale en lien avec la toxicomanie. Sur la base de ces chiffres, l'étude met en lumière la consommation illégale de drogues parmi les requérants d'asile géorgiens présents en Suisse. Le premier volet de l'étude compare la situation décrite en Suisse à celle qui règne en France et en Autriche, deux autres pays européens de destination des requérants d'asile.

Le second volet de l'étude analyse l'aide au retour médicale proposée aux personnes souffrant de problèmes de toxicomanie après leur retour en Géorgie.

Les données primaires ont été recueillies en procédant à des interviews qualitatives auprès d'experts établis en Suisse, en France, en Autriche et en Géorgie aussi bien que de requérants d'asile géorgiens présents en Suisse ou retournés en Géorgie. Près de huitante entretiens ont ainsi été menés, analysés et complétés à l'aide des statistiques à disposition.

L'étude révèle que la consommation de drogues illégales est relativement fréquente parmi le groupe des requérants d'asile géorgiens présents en Suisse. Essentiellement administrée par voie intraveineuse, elle laisse peu de traces. En Autriche et en France, la consommation de drogues par voie intraveineuse est également fréquemment observée parmi les requérants d'asile géorgiens, surtout chez les hommes

seuls âgés de 20 à 30 ans. Dans chacun de ces trois pays, la proportion de requérants d'asile géorgiens ayant contracté une hépatite C est également très élevée.

Bon nombre de requérants d'asile géorgiens présents en Suisse ont déjà séjourné dans plusieurs autres pays européens. Différentes raisons poussent les ressortissants géorgiens à quitter leur pays d'origine. Le facteur économique est un motif souvent cité. La consommation de drogue n'est jamais indiquée comme la raison sous-jacente d'un départ de Géorgie. Cette étude ne permet donc pas d'établir une corrélation entre facteur économique et consommation de drogue.

Les résultats de l'étude font apparaître que si la consommation de drogues avait souvent débuté avant l'arrivée en Suisse, sa fréquence a souvent augmenté au cours de la migration en Europe. Les requérants d'asile géorgiens expliquent généralement cet effet par la déception de leur espoir de trouver un travail en Europe et d'améliorer ainsi leur situation économique.

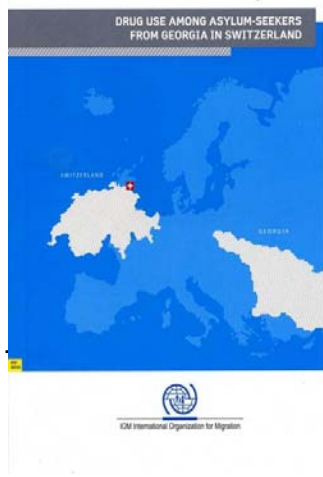
A l'analyse, il apparaît en outre que l'assistance médicale dispensée en Suisse et après le retour en Géorgie n'a pas d'effet incitatif. En principe, les requérants d'asile ayant reçu des soins médicaux à leur retour en Géorgie sont très satisfaits de cette aide et la considèrent comme très pertinente. Nombreux sont ceux à estimer que sans cet apport extérieur de l'aide au retour, ils n'auraient pas eu accès à des soins médicaux dans ce domaine. Ils soulignent en particulier l'encouragement à la réintégration professionnelle en lien avec les composants médicaux.

L'étude (ISBN 978-92-9068-573-9) peut être commandée auprès de son éditeur, l'OIM Berne.

Poursuite de l'aide au retour LEtr en tant qu'offre non limitée dans le temps

Jarmila Mazel, Section Aide au retour, ODM

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), en 2008, a marqué le début d'un nouveau chapitre de l'aide au retour. Pour la première fois, en effet, l'accès à l'aide au retour s'ouvrait à certaines catégories de personnes relevant du domaine des étrangers. C'est pourquoi, du 1er avril 2008 au 31 mars 2010, l'ODM a mené le projet pilote « Aide au retour LEtr » en collaboration avec l'OIM et la DDC.



Son objectif était de soutenir les victimes et les témoins de la traite d'êtres humains ainsi que les artistes de cabaret victimes d'exploitation sexuelle souhaitant retourner dans leur pays de provenance et s'y réintégrer. L'ODM devait par ailleurs renforcer sa contribution à la lutte contre la traite d'êtres humains grâce à l'aide structurelle.

En deux ans, 24 personnes (pour 23 cas) se sont inscrites au projet pilote. Un seul cas (qui concernait deux personnes) n'a pas pu être retenu et 22 personnes ont quitté la Suisse. Quatorze cas ont été annoncés en Suisse alémanique, six en Suisse romande et deux au Tessin. La plupart des inscriptions ont été enregistrées par le CVR de Zurich. Presque tous les cas de Suisse alémanique ont été adressés aux services-conseils cantonaux en vue du retour par le FIZ (Fachstelle für Frauenmigration und Frauenhandel) à Zurich.

Des 22 personnes ayant quitté la Suisse par le biais de ce projet pilote, 19 avaient été victimes de la traite d'êtres humains, deux étaient des artistes de cabaret exploitées et une (le seul homme inscrit au projet) avait été l'objet d'une tentative de traite. La majorité des victimes étaient exploitées sexuellement. Les participants au programme provenaient de dix Etats différents, essentiellement d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. Le principal pays de provenance des victimes est le Brésil (huit cas).

Après le traumatisme enduré en Suisse, la plupart des victimes souhaitaient rentrer au plus vite dans leur pays et bon nombre d'entre elles ont rencontré des problèmes psychiques après leur retour. L'endettement est un facteur important de la problématique à laquelle les personnes de ce groupe-cible se retrouvent confrontées pendant leur réintégration. L'endettement augmente le risque de retomber entre les mains des criminels impliqués dans la traite d'êtres humains. La réintégration des victimes de la traite d'êtres humains exige généralement davantage de temps et de ressources que les cas relevant de l'asile. Comme l'aide au retour ne couvre pas tous les besoins, le rôle de l'organisation qui prend en charge les victimes sur place n'en est que plus important. En fournissant des services aux bénéficiaires du projet et en les mettant en relation avec d'autres services d'entraide, elle apporte un soutien précieux aux personnes concernées.

Début 2009, l'ILR a approuvé le financement de trois projets d'aide structurelle, en Roumanie et en Bulgarie, dans le cadre des mesures partielles adoptées. Il s'agit de projets lancés par l'OIM Roumanie, l'OIM Bulgarie et l'ONG bulgare Animus. Leur but est de soutenir l'encadrement des victimes de ces pays au moyen de ces aides financières.

Fin 2009, l'OIM a rédigé un rapport d'évaluation de la phase pilote du projet prenant en compte les échos des participants aux projets, des missions de l'OIM qui y sont déjà associées, des services-conseils en vue du retour et des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Les enseignements et les recommandations de ce rapport ont été intégrés au rapport final de l'ILR. Vu l'issue positive de la phase pilote du projet, l'ODM a finalement décidé de poursuivre le projet pilote en collaboration avec l'OIM comme offre d'aide au retour non limitée dans le temps. La prochaine étape consistera à élaborer en faveur des bénéficiaires de l'aide des brochures informatives rédigées dans leur langue maternelle ainsi qu'un guide concernant le traitement des cas à l'intention des services-conseils en vue du retour. En outre, la pertinence d'une formalisation de la collaboration établie avec le FIZ est à l'examen.

Que se passera-t-il après le 1er septembre ? L'aide au retour LEtr ne sera pas transférée aux collaborateurs responsables des pays, mais à la Section Bases du retour et aide au retour. Les inscriptions devront donc à l'avenir être adressées à cette nouvelle section. La Section Aide au retour et l'OIM Berne remercient vivement toutes les personnes associées pour leur engagement durant la phase pilote du projet.

2. Echos des CVR

Le monde entier au bureau – une interview avec Léonie Marty, CVR de Saint-Gall

Les gens et leurs histoires, l'internationalité et le développement de nouvelles perspectives – telles sont les motivations qui inspirent Léonie Marty dans son travail de conseillère en vue du retour.

Léonie, tu es un aiguilleur des parcours de vie. Quel défi implique pour toi ce travail ?

Etre à même de préparer une rampe de lancement optimale. En même temps, j'aime la grande diversité des aspects que couvre cette mission. Plus un dossier est complexe, plus il me fascine. Je suis par exemple emballée lorsqu'il faut rechercher l'enfant perdu d'une mère seule dans son pays d'origine. Cela exige souvent beaucoup d'habileté diplomatique, les informations concernées étant parfois de nature très privée.

Quand vis-tu des moments de grande satisfaction ?

Je suis extrêmement motivée lorsqu'il s'agit de franchir des résistances et de gagner la confiance d'une personne, quand quelqu'un se prend à me raconter soudain la véritable histoire de sa vie ou quand je reçois des photos et des rapports de projets réussis.

Te sens-tu parfois impuissante ?

Lorsque la délivrance de documents de voyage prend beaucoup de temps ou que je dois remettre en question la volonté d'un retour

parce que la situation qui règne dans le pays d'origine de l'intéressé est difficile, je me retrouve parfois à la peine. Je ne me sens pas blessée lorsque je réalise que certaines situations de vie me sont parfois décrites de manière déformée pour cette raison. Je peux le comprendre.



Tu travailles depuis deux ans et demi dans un CVR. Quelles conclusions tires-tu de ton travail ?

Qu'on ne peut sauver le monde. Nos moyens sont limités. Je suis devenue plus réaliste, je comprends mieux la politique et je ne me laisse plus aussi facilement bernier. Malgré tout, je reste désireuse de créer des perspectives. En outre, je trouve la consultation en vue du retour fascinante parce qu'elle est d'une nature si internationale. Si auparavant je voyageais autour du globe, aujourd'hui, le monde entier vient à moi. Avec toute sa force, positive et négative.

Quels sont tes objectifs ?

Beaucoup de requérants d'asile se méfient et ont peur. Ils sont marqués par la corruption et le chantage. Ils pensent par exemple que l'aide au retour financière sera détournée. Quand je réussis à leur faire reprendre un peu confiance en l'avenir, c'est formidable. Finalement, la plupart des requérants d'asile sont plus heureux lorsqu'ils peuvent vivre une vie autonome dans leur pays.

Cette interview a été publiée pour la première fois au printemps 2010 dans les Sankt Galler RKB Nachrichten. Lien :

<http://www.sg.ch/home/sicherheit/Asylwesen/rueckkehrhilfe.Par.0005>

Nouveaux conseillers en vue du retour

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Thomas Rickenbacher a relayé Ruth Mathis au poste de conseiller en vue du retour au début de l'année 2010.

Dans le canton de Saint-Gall, Susanna Csenda prête son concours à Léonie Marty depuis juillet 2010 à la consultation en vue du retour. Elle se confie sur les activités actuelles :

« Après avoir achevé un apprentissage de commerce dans une entreprise de textile à Saint-Gall, j'ai travaillé dans plusieurs entreprises commerciales dans les domaines de la vente et du marketing, dont les quinze dernières années auprès d'un groupe américain. Ce n'est qu'après avoir accumulé l'expérience de vie nécessaire et grâce à l'amour des langues que j'ai découvert ma véritable vocation : m'occuper de



personnes de langues et de cultures différentes, une activité qui me procure un énorme plaisir. Il y a trois ans, j'ai osé donner un nouveau départ à ma vie professionnelle en abordant le domaine de l'asile. Jusqu'au 30 juin 2010, j'ai travaillé dans un centre

d'hébergement de requérants d'asile dans le Toggenburg, où j'étais responsable de l'administration et du service de santé. J'ai alors choisi de relever un nouveau défi qui me permet également de me développer sur le plan personnel. Depuis le 1er juillet 2010, je travaille comme conseillère en vue du retour à l'Office des étrangers de Saint-Gall. »

3. Aide au retour et PiM

Maroc, Maghreb : Projet de retour volontaire assisté et de réinsertion dans leur pays d'origine en faveur des migrants irréguliers

Les Etats maghrébins ne sont plus seulement des pays d'émigration vers l'Europe. Depuis quelques années, ils sont aussi devenus des pays de transit ou de destination de migrants provenant en majorité d'Afrique subsaharienne. Seule une partie de ces migrants finit par atteindre l'Europe occidentale. Nombreux sont ceux qui se retrouvent « bloqués » au Maroc, en situation irrégulière, parfois durant plusieurs années.



L'Office fédéral des migrations (ODM) et l'aide humanitaire de la Direction du développement et de la coopération (DDC) soutiennent depuis 2007 des projets destinés aux migrants en transit au Maroc. Les projets de la DDC ont pour but de contribuer à leur survie et d'améliorer leurs conditions de vie en leur garantissant une meilleure protection juridique. L'ODM soutient un projet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui propose aux migrants en transit de retourner volontairement dans leur pays d'origine comme alternative au séjour dans un pays de transit et à la poursuite de la migration irrégulière. L'OIM met en œuvre ce projet en partenariat avec les autorités marocaines et avec d'autres partenaires locaux.

Voici les objectifs de ce projet :

- Conseils et informations au sujet de l'aide au retour, une attention particulière étant vouée aux personnes vulnérables (femmes, familles, personnes âgées).

- Organisation du voyage de retour et aide apportée dans le processus de réintégration des personnes qui retournent dans leur pays d'origine.

- Consolidation du partenariat établi avec les autorités marocaines et les partenaires locaux ainsi que renforcement des capacités de gestion des flux migratoires du gouvernement marocain.

- Contribution à la gestion et à la prévention de la migration irrégulière en offrant une alternative respectueuse de la dignité humaine.

Au cours de sa première phase (mars 2007 à juillet 2008), le projet a permis de favoriser le retour volontaire de 171 migrants irréguliers en transit au Maroc. Les retours avaient principalement pour destination des pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Une table ronde a été réunie en novembre 2007 à Rabat afin d'évaluer les résultats du projet et de déterminer les possibles synergies avec d'autres pays européens. Elle a débouché sur la deuxième phase du projet, qui a duré jusqu'en mars 2009, avec le cofinancement de la Suisse, de l'Italie, de la Norvège, de la Belgique et des Pays-Bas.



Jusqu'à fin juin 2009, 502 migrants supplémentaires, soutenus par une aide à la réintégration, sont retournés dans 15 pays différents. De mars 2009 à juin 2010, le projet a été financé par la Commission européenne. En avril 2010, sur la base des expériences très positives réalisées durant les phases précédentes du projet, l'ODM et l'aide humanitaire de la DDC ont approuvé le cofinancement d'une nouvelle phase du projet avec la Belgique. Sur une période de douze mois, ce sont plus de 500 migrants en transit au Maroc dont le retour volontaire dans leur pays d'origine sera soutenu.

4. Aide au retour concrète

Jordanie, Amman

Dans le cadre du conseil en vue du retour, Madame S. a exprimé le souhait de mettre sur pied, dans sa ville d'origine, Amman, et grâce à l'aide au retour individuelle, un service de livraison de spécialités culinaires qui lui permettrait de subvenir aux besoins de sa famille. Elle a donc élaboré un plan d'affaires concret, qui a été approuvé par l'Office fédéral des migrations (ODM) au titre de l'aide au retour individuelle. Madame S. est ainsi rentrée à Amman en août 2009 avec ses deux jeunes enfants. A sa descente d'avion, elle a été accueillie par des collaborateurs de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).



Quelques jours après son arrivée, Madame S. a contacté l'OIM Amman pour discuter de la réalisation de son projet. Afin de pouvoir préparer chez elle les plats à livrer, elle a voulu utiliser l'aide au retour pour acquérir de nouveaux appareils ménagers (réfrigérateur et grande cuisinière). Aucune licence n'a été nécessaire pour cette petite entreprise, mais Madame S. devra plus tard en solliciter une auprès des autorités jordaniennes si elle souhaite louer un local commercial. L'antenne de l'OIM à Amman a donc directement transféré la somme allouée par l'ODM aux fournisseurs locaux, contre présentation des factures d'achat des appareils ménagers. Madame S. a ainsi pu débiter son activité quelques mois seulement après son arrivée, grâce au service-conseil en vue du retour, qui l'a aidée, en Suisse, à

bien préparer son retour, et au soutien de l'OIM sur place.

Six mois après son retour, Madame S. s'est dite assez satisfaite de sa situation. A l'avenir, ses spécialités maison, telles que les tomates séchées, le fromage au four ou les yoghourts sucrés, devraient jouir d'une plus grande notoriété grâce à une publicité supplémentaire et, ainsi, générer un revenu plus important. Selon les collaborateurs de l'OIM Amman, ses plats sont de très grande qualité et répondent à la deman-



L'aide au retour a permis à mme S. et à sa famille d'ouvrir une petite entreprise de spécialités culinaires pour s'offrir un avenir à long terme en Jordanie.

4. Aide au retour : histoires vraies

Quoi de neuf ?

En juillet 2009, la Section Aide au retour de l'ODM a chargé l'OIM de réaliser un entretien, six mois après l'octroi d'une aide au retour individuelle, avec chaque bénéficiaire entre le 1er août 2009 et le 31 janvier 2010. Ce suivi structuré visait à tirer des conclusions et à effectuer des comparaisons concernant les différentes prestations d'aide au retour. Entre août 2009 et janvier 2010, l'OIM Berne a ainsi reçu de la Section Aide au retour pas moins de 154 mandats de suivi dans 38 pays sur quatre continents.

L'OIM Berne est actuellement en train de rédiger un rapport d'évaluation permettant, d'une part, d'énumérer et de classer les échos donnés pour chaque cas et, d'autre part, de comparer les cas d'aide au retour individuelle avec ceux relevant des

programmes spécifiques aux pays. Ce rapport sera présenté à la journée des CVR organisée à Bienne le 8 septembre prochain.

All the best

Saskia Schenker a quitté l'ODM à la fin du mois de juillet. Nous profitons de l'occasion pour la remercier chaleureusement pour le travail effectué, en particulier pour le "Going Home"!

Manifestation

Les 8 et 9 septembre 2010 aura lieu à Bienne une formation de deux jours pour les CVR romands et alémaniques, avec une traduction simultanée.

Impressum

Editeur :	ODM et OIM, Aide au retour communication (RüKo)
Redaction :	Saskia Schenker, ODM Sonja Kyburz, OIM
Layout :	Fabio Pisanello, ODM Milena Siegenthaler, ODM
Photos :	pages 8 et 7 : © OIM
Collaboration :	Erika Laubacher, OIM Thomas Lory, ODM
Contact :	ODM: 031 325 11 11 OIM: 031 350 82 11
E-Mail :	info@bfm.admin.ch bern@iom.int
Internet :	www.ch.iom.int www.bfm.admin.ch